



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 21 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Un programme de développement universel pour l'après-2015 devra relever un défi fondamental, faire en sorte que la mondialisation, facilitée par un système multilatéral inclusif, bénéficie à tout un chacun. Le panorama mondial en matière de développement a connu une évolution rapide, qui se poursuivra. Étant donné que les possibilités, les défis et les risques de la mondialisation sont extrêmement interdépendants, il faudra disposer d'un cadre de développement novateur et plus ample pour les aborder.

Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution [66/210](#) de l'Assemblée générale. Il analyse les relations entre la mondialisation, l'élimination de la pauvreté et le développement durable, en se fondant sur les trois dimensions du développement durable. Il affirme qu'il convient de renforcer encore davantage le multilatéralisme, plutôt que de l'édulcorer, pour relever et gérer efficacement des défis complexes et mutuellement liés.

L'Organisation des Nations Unies est une instance inclusive s'agissant des questions de développement et de mondialisation et pourrait promouvoir davantage la coordination multilatérale, la cohérence et le respect du principe de responsabilité pour l'après-2015. Compte tenu de la nécessité accrue d'assurer la coordination et la cohérence des politiques et des défis toujours plus redoutables que constitue cette tâche, il sera encore plus essentiel que le cadre institutionnel chargé de l'examen et du suivi des activités de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, dont le nouveau Forum politique de haut niveau, fonctionne correctement. Pour que l'Organisation des Nations Unies soit plus efficace et pertinente dans la nouvelle



conjoncture de développement, il faudra procéder à un repositionnement stratégique à plus long terme de son système pour le développement. À cet effet, il faudra repenser, ajuster et renforcer des domaines tels que les fonctions, le financement, les capacités, les partenariats, les arrangements opérationnels et la gouvernance.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Tendances et défis récents en matière de mondialisation et leurs incidences politiques	4
A. Dimensions économiques	4
B. Dimensions sociales	7
C. Dimensions environnementales	10
D. Le défi d'une intégration équilibrée	11
III. Gérer la mondialisation grâce au renforcement d'un multilatéralisme véritable	12
IV. Un partenariat mondial revivifié pour relever les défis de la mondialisation	15
V. Incidences concernant le rôle de l'Organisation des Nations Unies	17
VI. Conclusions	21

* [A/68/150](#).

I. Introduction

1. La mondialisation est une force puissante qui a influé sur la croissance et le développement mondiaux. Déterminée par la mobilité des marchandises, des services, des capitaux, de la main-d'œuvre et de l'innovation technologique, elle a suscité une vaste gamme de possibilités et d'avantages. Toutefois, elle présente aussi des défis et des risques, comme le montrent les déséquilibres dans la répartition de ses avantages et de ses coûts, la répétition des crises financières et autres ainsi que la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des ressources. Pour concrétiser pleinement les possibilités engendrées par la mondialisation et en réduire et en gérer les coûts et les risques, il faudra que la communauté mondiale renforce l'efficacité du multilatéralisme.

2. Ces dernières années, une gamme de phénomènes a modifié le caractère et l'évolution de la mondialisation, renforçant la nécessité de réorienter le cours du développement. Les actuels défis d'ordre économique, social et environnemental ont été marqués par des chocs dans le domaine des denrées alimentaires et des combustibles et d'ordre financier et économique, ainsi que par des bouleversements sociaux, la multiplication des catastrophes naturelles et des crises humanitaires connexes, les changements climatiques, la prévalence des conflits et des transitions politiques dans diverses régions du monde. En outre, la migration internationale est un phénomène croissant qui a des incidences spécifiques sur la mondialisation.

3. Parallèlement, la transformation de la mondialisation économique a suscité un réalignement géoéconomique, dans le cadre duquel plusieurs pays en développement ont enregistré des progrès notables en matière de réduction de la pauvreté et de nombreux pays en développement ont renforcé leur interdépendance économique mutuelle. Ceci a contribué à soutenir la récente croissance économique mondiale, en particulier s'agissant de la part de la croissance mondiale qui est le fait des pays à revenu intermédiaire.

4. Les récentes tendances mondiales ont suscité des appels en faveur d'une coopération multilatérale plus efficace, afin que les conséquences de la mondialisation ne menacent ni les moyens d'existence des populations ni la durabilité de la planète. Il est critique que l'Organisation des Nations Unies réexamine le phénomène de la mondialisation, compte tenu de sa complexité et de ses défis croissants.

5. Dans cette conjoncture en évolution rapide, la communauté internationale renforce ses efforts en vue de formuler un programme mondial de développement pour l'après-2015. Le processus initial a pris la forme de consultations avec une large gamme de parties prenantes et d'une première série de débats entre États Membres dans le cadre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Un consensus se dégage, à savoir que l'élimination de la pauvreté et le développement durable devraient être au cœur même du programme de développement pour l'après-2015.

6. Le présent rapport analyse la mondialisation dans le contexte des débats actuellement menés sur la formulation d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Il examine les tendances et les défis récents en matière de mondialisation et leurs incidences sur l'élaboration des politiques et la formulation du futur programme de développement pour l'après-2015. Il analyse la nécessité d'une gestion de la mondialisation grâce à un multilatéralisme renforcé et

efficace et demande de réaffirmer le partenariat mondial pour le développement, élément indispensable pour relever les défis fondamentaux en matière de développement. Enfin, il traite des incidences de ces impératifs sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'appui aux efforts nationaux de développement.

II. Tendances et défis récents en matière de mondialisation et leurs incidences politiques

7. La mondialisation transforme le monde et les tendances évolutives actuelles sont profondément liées et de plus en plus complexes. Elles concernent, entre autres, l'émergence de nouveaux centres de dynamisme économique, le creusement des inégalités dans et entre les pays, la remise en cause du contrat social et les transformations technologiques. Elles font apparaître des changements rapides dans une conjoncture de plus en plus difficile et auront des incidences sur l'orientation du programme de développement pour l'après-2015.

8. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi du monde contemporain et un préalable indispensable au développement durable. Ils ont également pris acte de la nécessité d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux, en tenant compte des liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions.

9. Dans cette perspective, l'examen des tendances et des défis de la mondialisation et de leurs relations avec l'élimination de la pauvreté et le développement durable est structuré en fonction des trois dimensions du développement durable.

A. Dimensions économiques

10. L'une des transformations les plus remarquables de l'économie mondiale concerne le pourcentage de la croissance mondiale imputable aux pays à revenu intermédiaire. Alors que, pendant la période 1991-1995, quelque 75 % de la croissance mondiale provenaient des pays à revenu élevé, entre 2006 et 2010, période durant laquelle les pays développés ont souffert de la crise économique et de la grande récession, 90 % de la croissance mondiale était le fait des pays à revenu intermédiaire (A/67/93-E/2012/79, par. 21).

11. Depuis l'an 2000, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine (pays BRIC) et les économies émergentes dans leur ensemble enregistrent des taux de croissance annuelle plus élevés que les États-Unis d'Amérique et les pays du Groupe des Sept (voir fig. I). En conséquence, on prévoit que 2013 sera la première année où les marchés émergents représenteront, en termes de pouvoir d'achat, plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial (voir fig. II)¹. Cette progression des pays à revenu intermédiaire transforme le panorama géoéconomique mondial et

¹ Voir www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/060513.pdf.

impose de concevoir la coopération internationale pour le développement hors du cadre traditionnel Nord-Sud, aussi bien pour ce qui est de l'aide au développement que des échanges, des investissements du secteur public et des flux de capitaux privés.

Figure I
PIB, évolution annuelle, en pourcentage

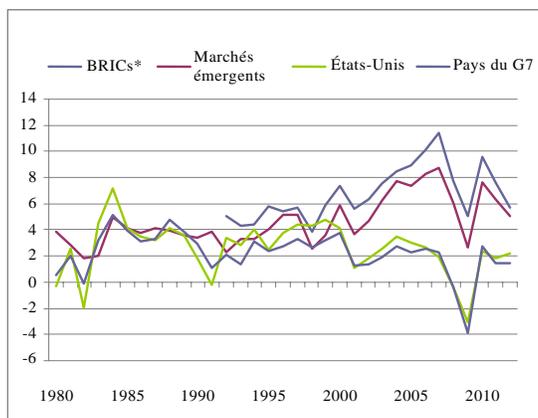
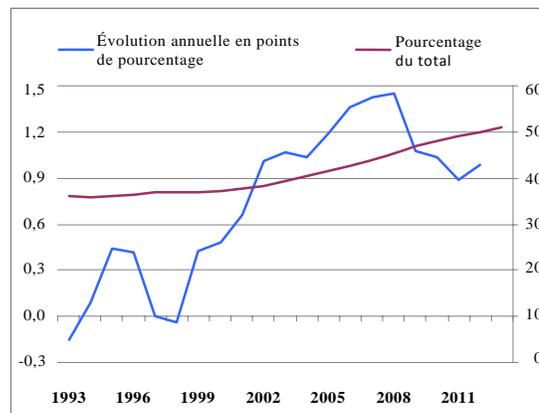


Figure II
Part des marchés émergents dans la production mondiale



Source : FMI, World Economic Outlook Database, avril 2013.

12. La poursuite de l'internationalisation des processus de production, l'intégration croissante des échanges, des courants de capitaux et des mouvements de main-d'œuvre et la diffusion des nouvelles technologies suscitent également une transformation économique mondiale. Ces tendances reflètent l'expansion et l'intégration accrues des marchés, qui entraînent l'apparition d'une économie toujours plus mondialisée et interdépendante. Le *Rapport sur le développement humain 2013* souligne la corrélation entre l'intégration accrue de l'économie mondiale et le développement humain. Presque tous les pays dont l'indice de développement humain a nettement progressé ont enregistré un rapport élevé et en augmentation entre les échanges et la production économique et avaient de nombreux partenaires commerciaux.

13. La rapidité de la mondialisation au cours des dernières années résulte de l'évolution rapide des sciences et des techniques, dont les techniques de l'information et des communications qui ont contribué à l'emploi accru de chaînes de production internationales. La diffusion mondiale des technologies de l'information et des communications s'est traduite par une expansion spectaculaire des possibilités de création, de transmission et de diffusion de l'information, dont l'importance s'est accrue dans la plupart des activités de production et leur commercialisation.

14. Cependant, toutes les tendances économiques récentes n'ont pas été positives. La situation mondiale de l'emploi demeure un défi politique fondamental dans un grand nombre d'économies. Depuis la crise financière de 2008, on compte 30 millions de chômeurs de plus et près de 40 millions de personnes ont cessé de chercher un emploi. Dans le même temps, la main-d'œuvre mondiale s'accroît de

près de 40 millions de personnes chaque année. En conséquence, il faudra près de 470 millions de nouveaux emplois sur 15 ans, de 2016 à 2030, pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail². Remédier au déficit mondial d'emplois devrait être l'une des premières priorités, lorsqu'on lancera le nouveau programme de l'ONU pour le développement. Il faudra s'employer particulièrement à ce que les jeunes travailleurs et les femmes aient un emploi.

15. La mondialisation du secteur financier est un autre élément important de la mondialisation économique. Toutefois, elle pose des risques persistants en termes d'instabilité et de volatilité financières, comme l'ont montré les nombreuses crises financières des décennies passées.

Incidences en matière d'élaboration des politiques

16. La mondialisation économique présente des avantages – elle peut fournir des possibilités d'emplois et diffuser des techniques de pointe, des capitaux étrangers et des données d'expérience en matière de gestion. Toutefois, elle pose aussi des défis, en particulier en ce qui concerne la cohérence et la coordination des politiques, le partage équitable des avantages et la réduction de l'exposition aux tensions ou aux chocs extérieurs.

17. Pour minimiser les coûts et les risques de la mondialisation, il sera essentiel de mieux gérer les politiques macroéconomiques et le secteur financier. L'interdépendance économique, financière et commerciale exigera une meilleure cohérence et coordination des politiques, l'établissement de partenariats et le renforcement des institutions dans les pays et les régions pour pouvoir faire face aux chocs. Il faudra également réévaluer les mécanismes commerciaux et financiers multilatéraux pour en améliorer la cohérence et pour pouvoir appuyer plus efficacement la mise en œuvre du futur programme de développement pour l'après-2015.

18. Les stratégies de croissance économique devraient s'employer en priorité absolue à résoudre la crise mondiale de l'emploi en créant des emplois et des activités productives pour atteindre le plein emploi et créer des emplois décents. La croissance économique, bien que nécessaire, ne suffit pas à la création d'emplois. En conséquence, il importe d'intégrer des objectifs relatifs à l'emploi dans les cadres macroéconomiques, les plans nationaux de développement et les stratégies d'élimination de la pauvreté.

19. Les politiques de gestion de la mondialisation économique devraient également tenir compte des défis de l'interdépendance et des enseignements tirés de l'expérience. L'un de ces enseignements est qu'il importe de disposer d'une approche qui associe les impératifs de la stabilité financière et macroéconomique mondiale à un programme de développement universel plus large. Un autre enseignement est que, dans presque tous les cas, un développement humain de grande ampleur va de pair avec des taux élevés de croissance économique, pendant une génération. L'économie mondiale ouverte, fondée sur le système commercial multilatéral, a également joué un rôle multidimensionnel en tant que facteur de croissance et source d'idées, de technologies, de connaissances techniques et de capitaux.

² Voir la note de synthèse du BIT n° 2 concernant le programme de développement pour l'après-2015, 20 mai 2013.

20. La conclusion fructueuse des négociations du Cycle de Doha ou un accord précoce sur certains de ses éléments demeurent une priorité élevée et contribueront à promouvoir une croissance équitable et inclusive. L'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations pourrait avoir des retombées négatives sur la mesure dans laquelle le système commercial multilatéral pourra continuer à faire de la mondialisation une force de croissance économique équitable et inclusive. Les pays doivent œuvrer de concert pour que le Cycle aboutisse à une conclusion fructueuse et rapide ou au moins pour trouver des points d'entente sur certains secteurs. La neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Bali (Indonésie) en décembre 2013, sera la prochaine occasion d'atteindre cet objectif.

21. Un des principaux objectifs du programme de développement pour l'après-2015 doit être de cibler les pays qui sont restés en marge. Pour ce faire, il faut promouvoir un environnement international porteur, de sorte que les pays parviennent à une croissance durable, y compris grâce à l'augmentation et à la diversification des échanges et de la production économique.

22. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle plus important et plus énergique en relevant les défis de la mondialisation économique et en gérant ce processus. Si la cadence de la mondialisation économique a été rapide, il n'en a pas été de même pour la création d'un mécanisme réglementaire international. On constate également l'absence d'une coordination économique mondiale et de mécanismes mondiaux et régionaux de gestion de la mondialisation.

B. Dimensions sociales

23. Le nombre des pauvres qui disposent de moins de 1,25 dollar par jour pour vivre est tombé de 1,9 milliard en 1990 à 1,3 milliard en 2008. De nombreux pays en développement ont constaté un déclin de la pauvreté mais, en termes absolus, cette diminution a été très largement concentrée en Chine. En dépit de la diminution des taux de pauvreté en Afrique subsaharienne, le nombre absolu des pauvres a augmenté dans cette région. Parallèlement, la majorité des pauvres du monde, soit près des trois quarts, vivent dans les pays à revenu intermédiaire.

24. Les conflits sont les principaux obstacles au développement. Au moins un cinquième des êtres humains vivent dans des pays où sévissent la violence, des conflits politiques et l'insécurité et où la société est fragile. De nombreux pays victimes de conflit semblent également être embourbés dans des cycles récurrents de conflits et de violence. Les pays qui ont connu des conflits violents risquent fort de les voir resurgir. Près de 40 % des pays qui échappent à la violence connaissent une rechute dans les 10 ans et près de 90 % des pays ravagés par la guerre civile au XXI^e siècle avaient également connu une guerre civile au cours des 30 années précédentes³. Il faudra donc avoir une optique large du développement pour intégrer ces pays dans le cadre mondial du développement. Ceci constitue un défi fondamental pour l'après-2015.

³ Paul Collier, *Wars, Guns and Votes: Democracy in Dangerous Places* (New York, Harper Collins, 2009), et Banque mondiale, *Rapport 2011 sur le développement dans le monde : Conflits, sécurité et développement* (Washington, 2011).

25. Une volonté puissante de participation politique accrue et de renforcement des possibilités économiques s'est manifestée avec un éclat tout particulier dans les pays du Printemps arabe. Ceci montre que la base exige de plus en plus une bonne gouvernance dans le monde entier. La montée des inégalités et les luttes pour de rares ressources sont au nombre des principaux facteurs de conflit, d'insécurité et de violence, qui à leur tour ralentissent le développement humain et les efforts de développement durable. Les inégalités, qu'elles soient économiques, politiques, culturelles, qu'elles surviennent entre hommes et femmes ou qu'elles concernent la sécurité, la justice et l'accès aux services sociaux, peuvent renforcer les revendications des groupes et susciter des conflits dans des milieux divers.

26. Les inégalités en matière d'accès à la terre et à d'autres avoirs productifs ainsi que celles qui concernent les acquis sociaux et l'accès aux services demeurent généralisées. Dans les pays en développement, les inégalités en matière d'accès à des aliments nutritifs, à une eau potable, à de meilleures installations d'assainissement, à l'enseignement de base et aux possibilités d'apprentissage sont nettement plus marquées dans les familles à faible revenu et les familles rurales; le quintile le plus pauvre de la population enregistre des taux de mortalité infantile et des retards de croissance deux à quatre fois supérieurs à ceux constatés dans le quintile le plus riche. Les inégalités entre les sexes persistent, comme l'indiquent les différences en matière de salaires et d'accès à des postes de responsabilité et les taux d'infection par VIH. Dans de trop nombreux milieux, l'accès à la justice sur un pied d'égalité et la participation politique ne sont pas garantis dans la pratique.

27. S'agissant des inégalités entre les pays, un certain nombre de pays en développement, en particulier d'Asie, ont resserré l'écart des niveaux de vie par rapport aux pays développés. Toutefois, d'autres, en particulier en Afrique, ont creusé davantage cet écart. Une croissance économique vigoureuse dans de nombreuses économies émergentes et le ralentissement de la croissance dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont entraîné une certaine convergence des niveaux de vie. Toutefois, les inégalités demeurent considérables ou se sont même intensifiées dans d'autres secteurs, comme par exemple l'accès à divers services sociaux. Les écarts entre les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral, les petits États insulaires en développement et d'autres pays en développement se sont accrues en moyenne et devraient s'intensifier⁴.

28. Des différences dans la dynamique démographique peuvent exacerber les inégalités, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, que dans le monde. Compte tenu du fait que l'on compte actuellement 214 millions de migrants internationaux et quelque 740 millions de migrants internes, on peut estimer que près d'un milliard de personnes vivent ailleurs que dans leur lieu d'origine. Les mouvements de population peuvent être dus à des causes multiples, dont la recherche de meilleures possibilités d'éducation et d'emploi ou le désir d'échapper à la pauvreté, aux conflits, à la faim, aux inégalités, aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement. Par ailleurs, la montée de l'urbanisation et l'évolution démographique, comme par exemple le vieillissement accru de la population dans certains pays et le fait que les jeunes sont très largement majoritaires dans d'autres, imposeront des tensions supplémentaires sur les

⁴ Voir www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/group_e.pdf.

infrastructures nationales et les finances publiques ainsi que sur les systèmes de santé, de soins et d'enseignement.

29. D'importantes inégalités persistent également s'agissant de l'accès à la technologie de l'information et de la communication (TIC) et aux médias sociaux. D'après le rapport 2012 de l'Union internationale des télécommunications sur l'indice de développement des TIC, une importante fracture numérique persiste : alors qu'on comptait 2,3 milliards d'utilisateurs d'Internet dans le monde à la fin 2011, seulement un quart des habitants du monde en développement étaient connectés. Les techniques de l'Internet et des communications mobiles sont d'importants mécanismes de développement et sont employées dans de nombreux secteurs, dont la santé et l'enseignement. L'apprentissage en ligne et la télémédecine sont accessibles à davantage de personnes et les technologies mobiles contribuent à la démarginalisation de millions de femmes et de jeunes.

30. Le phénomène de la mondialisation s'étend également à la criminalité organisée, à la traite des êtres humains et au trafic des drogues et à certains aspects de la cybercriminalité. Ces crimes prennent une ampleur internationale plus rapidement que la répression et la gouvernance. Pour réussir, le développement doit être fondé sur la participation à la sécurité et sur la démarginalisation et être étayé par des institutions solides.

Incidences en matière d'élaboration des politiques

31. Le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 devrait rester axé sur l'élimination de la pauvreté. Il convient également de prêter l'attention voulue aux relations étroites qui existent entre le développement social, le développement économique, la viabilité écologique, la paix et la sécurité.

32. Mettre la réduction des inégalités et de leurs causes au nombre des objectifs de l'après-2015 permettrait de mieux harmoniser le cadre de l'après-2015 avec la notion originelle de la Déclaration du Millénaire et rendrait les gouvernements responsables de la promotion d'un développement inclusif. Pour s'attaquer aux causes structurelles et profondes de la pauvreté et des inégalités, il faudrait également s'employer à transformer la situation actuelle et, par exemple, accorder davantage d'importance à la croissance inclusive et équitable, à la création d'emplois décents et aux mécanismes permettant d'évaluer, de contrôler et de gérer l'incidence des politiques sur les droits économiques, sociaux et culturels. Ainsi, on pourrait mettre en place des mécanismes mondiaux en vue de suivre les effets d'une large gamme de politiques et de stratégies destinées à réduire les retombées sociales négatives et à promouvoir les effets positifs, ce qui permettrait de renforcer la gouvernance. Ce n'est pas par hasard que les pays les plus en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont souvent ceux où la gouvernance est la plus faible – il s'agit souvent de pays en situation de conflit ou venant de sortir d'un conflit – et où n'existe pas l'état de droit.

33. Il faudra concevoir des politiques pour traiter des défis et des incidences sociales des migrations, de l'urbanisation et de l'évolution démographique. Ainsi, il faudra élaborer des politiques mondiales qui prendront en compte le fait que de nombreux migrants continuent à travailler et à vivre dans des milieux précaires et dangereux, sont souvent marginalisés, victimes de discriminations et ne peuvent accéder à des services sociaux et de santé.

34. Le respect du principe de responsabilité et la transparence sont deux éléments essentiels de la lutte contre les inégalités. L'emploi des technologies de l'information et de la communication et des médias sociaux peut contribuer à sensibiliser le public aux questions de développement social et lui permettre de mieux suivre la mise en œuvre et les résultats des programmes, grâce à l'information dont il dispose.

35. La science, la technologie et l'innovation ont un rôle transversal à jouer, y compris en comblant la fracture numérique. Dans le cadre de développement pour l'après-2015, elles peuvent jouer un rôle d'appui en promouvant les politiques relatives à la croissance, à l'environnement, à la sécurité alimentaire, à la santé et à divers autres secteurs. Il sera également critique que le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes participent à l'établissement de priorités et au contrôle des résultats.

C. Dimensions environnementales

36. Sur le plan mondial, la croissance démographique, la hausse des revenus, la consommation accrue d'énergie et de ressources, l'augmentation des déchets et de la pollution se sont soldées par la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement sans précédent des ressources naturelles. Près de la moitié des forêts de la planète ont disparu, les sources d'eau souterraines et les stocks de poissons s'épuisent rapidement et la dégradation des sols et l'acidification des océans s'aggravent. Les pertes de biodiversité ont été considérables et les émissions de dioxyde de carbone ont augmenté de 40 % entre 1990 et 2008, pour atteindre des teneurs dangereuses pour le climat de l'ordre de 30 milliards de tonnes par an⁵.

37. Près de 1,4 milliard de personnes ne peuvent accéder à des services énergétiques modernes, ce qui leur rend difficile d'échapper à la pauvreté. Les incidences des catastrophes naturelles, qui anéantissent les moyens d'existence et peuvent éliminer des années d'investissement dans l'infrastructure, se sont accrues. Il est de plus en plus probable, comme des études l'ont démontré, qu'en conséquence de la déforestation, de l'érosion des sols, de la dégradation des côtes et de la médiocrité des infrastructures, les chocs climatiques entraîneront des catastrophes humaines, en particulier pour les habitants les plus pauvres et les plus vulnérables des pays les moins avancés, des pays les moins avancés sans littoral et des petits États insulaires en développement⁴.

Incidences en matière d'élaboration des politiques

38. La nécessité d'une coopération internationale est particulièrement pressante dans les domaines de la protection de l'environnement et des changements climatiques. Les dommages environnementaux ne respectent pas les frontières et les politiques environnementales ne sauraient être pleinement efficaces isolément. Des investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets seront nécessaires pour faire face à la fréquence et à l'intensité accrues des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et pour les prévenir. Une coordination mondiale est nécessaire pour renforcer l'efficacité de politiques nationales visant à protéger l'environnement, à créer une

⁵ www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/untt_report.pdf.

économie verte et à faire face aux changements climatiques. La coordination peut également réduire la crainte d'un handicap concurrentiel que pourraient ressentir les pays qui s'emploient les premiers à modifier leur politique de l'environnement ou qui adoptent les mesures les plus poussées dans ce domaine ou bien celle de l'imposition éventuelle d'un protectionnisme « vert » à l'encontre des pays qui n'auraient pas adopté des mesures de cet ordre.

39. Pour préserver la viabilité écologique, il faudra, à titre de priorité immédiate, stabiliser le climat, mettre fin à l'acidification de l'océan, empêcher la dégradation des sols et les utilisations non durables de l'eau, gérer les ressources naturelles de manière viable et protéger la biodiversité et les autres ressources naturelles.

40. Pour élaborer des politiques efficaces aux fins du développement durable, il faudra mieux comprendre et partager les connaissances scientifiques. Pour intégrer le développement durable dans les politiques publiques, il faudra améliorer les interfaces entre la science et la politique et faire en sorte que l'élaboration des politiques repose sur les travaux des scientifiques, des experts et des universitaires.

41. En outre, il faudra que l'enseignement aux fins du développement durable permette de diffuser les valeurs, les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir de nouvelles attitudes envers l'environnement, dont des modes de consommation et de production viables.

D. Le défi d'une intégration équilibrée

42. L'interdépendance des dimensions économique, sociale et écologique du développement durable a été réaffirmée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a également souligné l'importance de leur intégration équilibrée. Dans le contexte de la mondialisation, les principaux défis en matière d'élimination de la pauvreté et de développement durable consisteront entre autres à faire en sorte que les pays disposent d'une marge de manœuvre suffisante, à préciser les incidences des options et des choix politiques disponibles et à faire mieux comprendre quelle serait la meilleure manière de coordonner les mesures politiques pour parvenir à une intégration équilibrée des trois dimensions.

43. La réalisation d'une intégration équilibrée nécessite une coordination efficace des politiques. Ainsi, pour équilibrer les objectifs que sont la croissance économique, la création d'emplois et l'utilisation des ressources naturelles, il faut promouvoir une croissance inclusive et équitable et l'emploi efficace des ressources naturelles afin d'optimiser les investissements créateurs d'emplois et de croissance et respectueux de l'environnement.

44. Sur le plan mondial, les différences entre les politiques générales de différents pays et régions peuvent être à l'origine d'incohérences. Dans le même temps, les pays parties à de nombreux accords internationaux ont moins de latitude pour poursuivre des mesures politiques indépendantes. Il semble paradoxal que plus les pays s'intègrent dans l'économie mondiale sur les plans commercial et financier, plus ils limitent leurs options politiques – tel est particulièrement le cas des pays en développement nouveaux venus en matière de mondialisation. Il faudra donc envisager la cohérence politique en tenant compte de divers niveaux de développement. La souplesse sera donc de mise, pour s'adapter aux éléments et contextes nationaux spécifiques.

45. Pour préciser les incidences des options politiques disponibles et comprendre comment coordonner le mieux les mesures politiques afin d'intégrer les trois dimensions du développement durable, il faudra renforcer les relations entre la science et les politiques, c'est-à-dire prendre en compte les travaux des scientifiques et des experts dans l'élaboration des politiques de développement durable. Cette interaction doit s'effectuer dans le cadre d'un dialogue multilatéral aux niveaux mondial et régional et avec la participation des diverses parties prenantes au niveau national.

46. Les relations entre les organes d'évaluation scientifique et les organes directeurs, tels que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, sont un bon exemple d'une meilleure collaboration entre scientifiques et politiques dans le domaine de l'environnement. Toutefois, il faudra renforcer davantage la recherche et la science aux fins du développement durable sous ses trois dimensions et instaurer des relations systématiques et efficaces entre la science et les politiques.

III. Gérer la mondialisation grâce au renforcement d'un multilatéralisme véritable

47. Alors que les défis mondiaux s'intensifient depuis les 20 dernières années, les décisions internationales concernant des mesures collectives ont été reportées et les négociations sont dans l'impasse. L'absence d'une gouvernance réelle en matière d'utilisation et de consommation des ressources s'est soldée par une croissance écologiquement désastreuse dans le monde entier. Les inégalités se creusent, aussi bien dans les pays qu'entre pays. En conséquence de l'accroissement des vulnérabilités, les crises se multiplient et des pays toujours plus nombreux demeurent en situation de crise ou de transition. Ceci montre bien l'évolution des exigences en matière de gestion de la mondialisation.

Primauté des stratégies de développement nationales

48. C'est aux gouvernements qu'incombe la mission du développement national. C'est à eux de déterminer les buts, impôts, politiques, plans et réglementations nationaux qui concrétiseront les perspectives et les objectifs du futur programme de développement pour l'après-2015. Ils ont un rôle à jouer dans tous les secteurs et tous les niveaux – depuis la négociation d'accords internationaux relatifs au commerce ou à l'environnement jusqu'à l'instauration d'un environnement porteur pour les affaires et la fixation de normes environnementales nationales.

49. Il est essentiel que les stratégies nationales de développement et les plans d'action nationaux fassent leurs principes universels établis sur le plan mondial. C'est grâce à eux que la société civile, les fondations philanthropiques privées, le secteur privé et les administrations locales participeront au développement. Ils peuvent également traiter au niveau national de questions systémiques relatives à la mondialisation, telles que la politique monétaire, la réglementation financière ainsi que les déséquilibres et les incohérences persistantes entre politiques commerciales, financières et monétaires.

50. Il importera de faire preuve d'une ferme détermination pour assurer l'intégration de toutes les dimensions du développement durable dans les stratégies

nationales. Si des mesures ont été prises en ce sens, bien davantage d'efforts communs seront nécessaires aux fins de la réalisation concrète de cet objectif. Puisque le programme de développement pour l'après-2015 imposera de mettre en œuvre des stratégies globales de développement national, il sera de plus en plus urgent et impératif de mobiliser tous les éléments du système des Nations Unies et de les doter des moyens d'appuyer les efforts de développement des pays.

Interventions multilatérales

51. Les défis distincts et profondément interdépendants de la mondialisation ont suscité des demandes accrues en faveur d'un dialogue multilatéral effectif et d'une gestion de la mondialisation, de manière à en minimiser les aspects négatifs tout en en partageant plus équitablement les avantages. Les textes issus des grands sommets et conférences de l'ONU, tels que « L'avenir que nous voulons », soulignent le caractère pluridimensionnel et multisectoriel des questions mondiales contemporaines.

52. Toutefois, les politiques, les règles et les institutions établies sont essentiellement nationales et les mécanismes mondiaux sont fortement cloisonnés. Ainsi, les mécanismes multilatéraux en matière de commerce, de financement et d'environnement manquent de cohérence à maints égards. Les institutions internationales diffèrent par leur composition et par la répartition du pouvoir entre États membres; la démocratie laisse à désirer dans certaines d'entre elles, en particulier les institutions financières internationales.

53. Les carences des cadres internationaux ont incité les pays à rechercher des solutions régionales, dont des accords commerciaux régionaux, des mécanismes régionaux de coopération financière et des arrangements non formels relatifs aux migrations. Ces arrangements, importants pour répondre aux besoins spécifiques de développement des régions, doivent être coordonnés pour éviter la fragmentation des politiques et l'incohérence avec les régimes multilatéraux et les normes internationales.

54. Les institutions économiques mondiales sont appelées à jouer un rôle de premier plan en matière de gestion de la mondialisation, en raison de la vive augmentation des échanges et des flux de capitaux. Toutefois, des lacunes dans les régimes des échanges internationaux, des finances et des techniques ont souvent intensifié plutôt qu'atténué les déséquilibres mondiaux. Ainsi, des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux peuvent restreindre la marge de décision des pays en développement et faire obstacle au transfert de technologies, tandis que les politiques de libéralisation des marchés financiers ont accru la vulnérabilité macroéconomique de ces pays sans pour autant leur permettre d'accéder à un financement stable. Pour surmonter ces lacunes et assurer un développement durable, il sera donc critique de mettre en place un système plus porteur et plus inclusif d'institutions économiques internationales.

55. Les carences des cadres mondiaux entravent également les progrès en matière de développement social. Parmi celles-ci, on trouve notamment l'absence de mécanismes adéquats pour réglementer les mouvements internationaux des travailleurs, la protection médiocre des droits des migrants et de leur famille ainsi que l'accès restreint aux techniques dans les domaines de la santé et de l'agriculture entre autres. Les cadres réglementaires ne se sont pas développés à la même cadence que la mondialisation de la criminalité, dont le trafic des drogues, la traite des êtres

humains, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, le trafic de marchandises de contrefaçon, le trafic de la faune et de la flore sauvages, celui du patrimoine culturel ainsi que certains aspects de la cybercriminalité.

56. La viabilité écologique, troisième dimension du développement durable, se caractérise aussi par la faiblesse des institutions environnementales mondiales qui restent cloisonnées. Certains succès ont été enregistrés, tels que la Commission Brundtland et le sommet « Planète Terre » tenu à Rio de Janeiro en 1992, qui ont sensibilisé à l'environnement et incité à prendre des mesures dans certains domaines; on peut citer comme exemple le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La récente création du Forum politique de haut niveau et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, directement issus du Sommet de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, augure d'améliorations remarquables dans la cohérence des politiques et la coordination des mesures. Toutefois, certaines carences persistent et il importe de renforcer davantage la cohésion entre les trois dimensions du développement durable.

57. Nombreux sont les mécanismes intergouvernementaux et organisations internationales qui servent de cadre à l'examen des problèmes mondiaux et à l'élaboration et à l'application des politiques. À maints égards, ces institutions tendent à fonctionner isolément et il n'existe pas de mécanisme efficace pour intégrer leurs travaux dans le programme pour le développement ou pour faire la synthèse des mandats des diverses institutions, et c'est là une importante carence structurelle. En outre, nombre de ces mécanismes et de ces organisations ne disposent pas de moyens efficaces pour encourager ou contrôler la mise en œuvre des décisions, ce qui constitue une lacune en matière de mise en œuvre. Dans un monde interdépendant, il est critique de disposer d'institutions mondiales plus cohérentes, transparentes et représentatives pour gérer la mondialisation et parvenir au développement durable sous toutes ses dimensions.

58. Les structures spécialisées souvent sectorielles des nombreuses institutions du système des Nations Unies ne permettent pas toujours les interventions pluridimensionnelles qu'exige le monde actuel. La prise de décisions s'effectue souvent verticalement, ce qui complique l'intégration et la cohérence dans l'exécution des programmes. En conséquence, il faudra accroître la coordination, la coopération, la cohérence et améliorer l'élaboration des politiques dans les activités normatives et opérationnelles des Nations Unies, comme on le verra plus loin à la section V du présent rapport.

59. En outre, il faudra également continuer à s'employer à promouvoir la représentation des pays en développement dans les institutions multilatérales et d'autres organes normatifs. De nombreux pays en développement sont à l'écart des instances de prise de décisions mondiales, telles que les institutions de Bretton Woods ou le Groupe des Vingt : on peut en déduire que ces organes ne sont pas réellement représentatifs et n'ont pas à rendre des comptes. Par ailleurs, les relations entre l'Organisation des Nations Unies, les groupements de pays comme le Groupe des Vingt, les institutions régionales et d'autres institutions multilatérales devraient faire l'objet d'une intégration et d'une coordination accrues.

Les biens publics mondiaux

60. Les biens publics mondiaux constituent un aspect spécifique du dialogue mondial relatif à l'environnement. Ces biens ont été traditionnellement définis comme des ressources mondiales qui ne relèvent pas des juridictions nationales et auxquelles toutes les nations ont accès. Le droit international recense quatre biens publics mondiaux, à savoir la haute mer, l'atmosphère, l'Antarctique et l'espace extra-atmosphérique. Les ressources présentant un intérêt ou une valeur pour la communauté des nations, telles que les forêts tropicales humides et la biodiversité, ont récemment été incluses dans les biens publics mondiaux, alors que d'aucuns adoptent une définition plus large de ces biens et y incluent la science, l'éducation, l'information et la paix.

61. Par le passé, l'accès à la plupart des ressources des biens publics mondiaux était difficile. Toutefois, en conséquence des récents progrès de la science et de la technique et de la demande accrue de ressources, des activités telles que la bioprospection, la recherche scientifique et la pose de câbles sous-marins se sont intensifiées. Dans le même temps, la planète doit relever des défis critiques en matière d'environnement, particulièrement suite aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à la dégradation environnementale de l'Antarctique. Si l'on continue à agir comme si de rien n'était, ces phénomènes s'aggraveront et réduiront la mesure dans laquelle les biens publics mondiaux, notamment les écosystèmes, pourront bénéficier à l'humanité tout entière.

62. Un dialogue mondial renforcé, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, pourrait assurer la préservation des biens publics mondiaux pour les générations futures. Pour parvenir à la cohérence, il faudra intégrer sur le plan mondial les trois grands aspects des trois dimensions du développement durable – la croissance économique durable, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, biens publics mondiaux y compris.

IV. Un partenariat mondial revivifié pour relever les défis de la mondialisation

63. Le développement mondial a connu une évolution rapide qui se poursuivra. Un partenariat mondial revivifié pour le développement devrait faire en sorte que les stratégies et programmes de coopération aux fins du développement soient assez souples pour s'adapter aux changements dans les pays partenaires. Ce partenariat doit être fondé sur les principes de solidarité, d'égalité, de maîtrise nationale et d'autodétermination, de respect mutuel et de responsabilité mondiale. Un partenariat mondial revivifié aux fins du développement doit inciter tous les partenaires à s'unir dans l'action, mobiliser la volonté politique nécessaire pour appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et faire de la mondialisation une force positive pour tous.

64. Au début du siècle, la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 55/2, a concrétisé un consensus mondial sur une conception du développement. Les objectifs de développement adoptés au niveau international, dénommés Programme de l'ONU en matière de développement, étaient la synthèse des principaux engagements en matière de développement pris à l'occasion de conférences et sommets des Nations Unies

depuis les années 90. Les huit objectifs du Millénaire pour le développement font partie intégrante de ce programme.

65. Les États Membres ont également décidé, dans la Déclaration du Millénaire, de « créer aux niveaux tant national que mondial un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ». Comme indiqué dans le Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326) l'objectif 8, « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement », comporte des indicateurs et des cibles concernant l'aide, le commerce, l'allègement de la dette et l'accès accru aux médicaments essentiels et aux nouvelles technologies. En 2002, la Déclaration du Millénaire a été complétée par le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable.

66. Les objectifs de développement adoptés au niveau international continuent à guider les efforts de développement. Toutefois, la conjoncture internationale a connu une évolution spectaculaire depuis 2000, et pas uniquement en termes de composition du financement aux fins du développement. En effet, alors que l'économie mondiale poursuit son redressement suite à la crise économique et financière, il apparaît que le développement sera multipolaire. Le secteur privé, les organisations philanthropiques, la société civile et les administrations locales jouent un rôle croissant dans la coopération en faveur du développement. Dans le même temps, la pauvreté demeure généralisée, les inégalités augmentent et les problèmes du développement durable deviennent encore plus pressants.

67. Les premières délibérations sur un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 ont souligné la nécessité d'un programme élargi et réellement mondial, qu'il appartiendrait aux pays en développement et aux pays développés de mettre en œuvre et dans le cadre duquel les intervenants auraient des responsabilités communes et différenciées. Ceci aurait des incidences sur l'évolution du partenariat mondial pour le développement, qui devrait viser à appuyer efficacement l'application du futur programme de développement pour l'après-2015.

68. Un partenariat revivifié, fondé sur l'actuel partenariat mondial en faveur du développement, pourrait mobiliser un appui politique de manière à instaurer un environnement porteur en faveur du développement, attirer la large participation de différentes parties prenantes et assurer un contrôle systématique et le respect du principe de responsabilité. Il pourrait permettre de mobiliser des ressources financières et autres aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, de renforcer les capacités et de promouvoir les transferts de technologies et le partage des connaissances. Il pourrait également faciliter la solution de problèmes systémiques, promouvoir la cohérence accrue des politiques relatives à l'aide et des autres politiques, axer l'attention sur les promoteurs de la coopération en faveur du développement et réduire les inégalités.

Un partenariat mondial revivifié dans la pratique

69. Pour que la mondialisation devienne une force positive pour tous, il faudra renforcer le multilatéralisme plutôt que de l'édulcorer. Pour ce faire, il faudra instaurer un environnement mondial favorable à la participation de toutes les parties prenantes. Il faudra mettre en place des cadres juridiques et réglementaires pour

définir les règles d'engagement. Il faudra étudier de manière plus approfondie les synergies entre partenaires de développement à différents niveaux et dans diverses instances. Il faudra renforcer l'aptitude de tous les secteurs à œuvrer de concert.

70. En dépit de l'intensification des efforts déployés pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'aide publique au développement a diminué pour la troisième année consécutive en 2012 et voit son importance diminuer par rapport aux autres sources de financement. Les progrès relatifs à d'autres engagements pris au titre de l'objectif 8 laissent tout autant à désirer. Il faut examiner cette tendance et l'inverser.

71. Alors que les partenariats mondiaux portent sur de nouveaux domaines et regroupent de nouveaux intervenants, la cohésion est de plus en plus difficile. D'après des données récentes, on compterait actuellement 126 organismes d'aide bilatérale membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 23 donateurs n'appartenant pas à ce comité et 263 organismes d'aide multilatérale. La prolifération des intervenants et des modalités en matière de coopération pour le développement a abouti à la multiplication des activités de développement et des transactions relatives à l'aide, ce qui rend le contrôle et l'administration de l'aide au développement plus complexes et coûteux, en particulier pour les pays dont les capacités administratives sont limitées. Le montant moyen de l'aide publique au développement fournie par projet par le Comité d'aide au développement a nettement décliné depuis 2007. Parallèlement, le nombre des projets n'a cessé d'augmenter, d'où des frais administratifs considérables.

72. L'actuel partenariat mondial pour le développement n'est parvenu ni à promouvoir la cohérence des politiques relatives à l'aide et des autres politiques ni à traiter des problèmes systémiques mondiaux, en particulier en ce qui concerne la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement, lesquels sont critiqués pour l'instauration d'un environnement international porteur. Un partenariat mondial revivifié pour le développement devrait s'employer davantage et plus efficacement à traiter de ces questions, pour promouvoir l'apparition de nouveaux intervenants et de nouvelles méthodes.

73. Le succès d'un programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 dépendra de sa mise en œuvre effective. Cela nécessitera un contrôle efficace de la mise en œuvre du programme dans son ensemble ainsi que le respect du principe de responsabilité, un partenariat mondial revivifié qui sous-tendra le programme ainsi que des partenariats multipartites aux niveaux mondial et national qui contribueront à la réalisation d'activités sectorielles spécifiques.

V. Incidences concernant le rôle de l'Organisation des Nations Unies

74. L'activité normative et opérationnelle de l'Organisation des Nations Unies évolue elle aussi. Quatre caractéristiques de l'environnement mondial présentent un intérêt particulier : l'apparition de nouveaux centres de dynamisme économique, l'intensification des défis mondiaux, la transformation des relations entre partenaires de développement et la croissance des nouveaux acteurs institutionnels. Il faut examiner les incidences vraisemblables qu'auront ces changements sur

l'Organisation des Nations Unies et sur son rôle dans l'orientation des interventions en matière de mondialisation et dans la gestion de la mondialisation.

Apparition de nouveaux centres de dynamisme économique

75. Comme on l'a vu à la section II ci-dessus, le pourcentage de la croissance mondiale imputable aux pays à revenu intermédiaire constitue une transformation majeure, qui a plusieurs incidences sur l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation devra entre autres veiller à ce que les pays en développement aient une marge de manœuvre et une autonomie accrues s'agissant de l'élaboration et de l'application de leurs politiques de développement et de la mise en commun de leurs résultats et de leurs données d'expérience. Le rôle et la nature de l'aide publique au développement évoluent également en conséquence des diverses expériences de développement des pays à revenu intermédiaire. Toutefois, l'existence de la pauvreté absolue dans les pays à revenu intermédiaire suggère que le besoin d'aide au développement continuera à se faire sentir, particulièrement en ce qui concerne les produits que peut fournir l'Organisation des Nations Unies, tels que des conseils politiques, le ciblage et l'appui au dialogue national sur les politiques. Dans le même temps, les pays les moins avancés continueront à faire fond sur l'aide publique au développement et l'assistance au développement. Les flux provenant de toutes les sources conserveront une importance vitale. L'appui de l'ONU demeurera essentiel pour ces pays et pour les pays, toujours plus nombreux, en situation de crise ou de transition.

Intensification des défis mondiaux

76. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle de chef de file dans la promotion d'interventions collectives face aux défis mondiaux complexes actuels. La conception du programme de développement pour l'après-2015 permettra de créer un cadre mondial aux fins de la poursuite et de la gestion de la mondialisation. L'interdépendance croissante exige que toutes les parties prenantes assument des responsabilités mondiales en fonction de leurs capacités. Pour relever efficacement les défis du développement durable, il faudra appuyer davantage l'intégration du développement durable dans les activités de développement. Il faudra également repenser et refondre l'aide au développement pour corriger les inégalités croissantes. La nécessité de décloisonner les politiques d'aide au développement, d'assistance humanitaire, de renforcement de la paix et relatives aux droits de l'homme aura d'importantes incidences sur la définition des fonctions, le financement, les effectifs et les dispositifs généraux de gouvernance du système des Nations Unies pour le développement.

Évolution des relations entre partenaires de développement

77. Il faudra trouver de nouveaux moyens de responsabiliser la société civile, les fondations et le secteur privé, compte tenu de leur rôle accru dans le développement. Ces intervenants, dont les approches en matière d'aide au développement sont multiples, souhaitent souvent participer de manière sélective aux efforts de développement en s'attachant à résoudre des problèmes donnés. Il conviendrait de contrôler plus étroitement la responsabilité sociale des entreprises au moyen d'un code de conduite concernant la participation du secteur privé. Dans cet environnement varié, il faudra établir des partenariats véritables, constituer des synergies et faire ressortir les éléments complémentaires entre partenaires à tous les

niveaux. Ceci montre bien qu'il faudra que le cadre de la coopération pour le développement soit plus dynamique et multipartite. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies auront à trouver des moyens novateurs d'intégrer de nouveaux partenaires dans leurs activités.

Nouveaux acteurs institutionnels

78. Une large gamme de nouveaux acteurs institutionnels est apparue ces 10 dernières années. On peut notamment citer de nouvelles instances multilatérales, comme le Groupe des Vingt et le fait que ses réunions se tiennent maintenant au niveau des chefs d'État. On a également constaté une augmentation rapide des organes et alliances régionaux. Des organisations, telles que l'Union européenne, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union africaine, sont devenues des intervenants de premier plan dans de très nombreux pays. L'ONU les consulte fréquemment et n'hésite pas à faire équipe avec elles. Ces partenariats permettent d'étoffer les compétences et d'élargir le rayon d'action du système des Nations Unies. Un grand nombre de réseaux dynamiques sont également apparus ces dernières années à l'occasion de partenariats concernant la sécurité alimentaire et d'initiatives comme « Énergie pour tous » et « Toutes les femmes, tous les enfants ». Cette coopération et ces réseaux institutionnels ont modifié la pratique du partenariat.

Renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies

79. Pour que la mondialisation devienne une force positive pour tous, il convient de renforcer le multilatéralisme plutôt que de l'édulcorer. Pour procéder à un examen pleinement intégré des mandats des organismes des Nations Unies, il est important de passer d'une coopération circonstancielle à une interaction institutionnalisée systématique à l'appui du programme de développement pour l'après-2015, qui associera les principaux organes intergouvernementaux, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix. Ceci pourrait être réalisé grâce à l'établissement commun d'ordres du jour, des interactions soutenues, une collaboration et des échanges plus fréquents.

80. En matière de gestion de la mondialisation, un examen et une mise en œuvre unifiés seront critiques pour la bonne intégration du développement durable dans un cadre unifié de développement mondial. Ainsi, il sera indispensable que le cadre institutionnel chargé d'examiner et de suivre l'activité de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, y compris le Forum politique de haut niveau, fonctionne avec efficacité et efficacie. Ce cadre institutionnel devrait également se pencher sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social.

81. Pour que l'Organisation des Nations Unies renforce son efficacité et s'adapte mieux à l'évolution de la conjoncture en matière de développement, il faudra procéder à un repositionnement stratégique à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement. Dans cette entreprise, il faudrait examiner au moins six dimensions différentes, à savoir l'harmonisation des fonctions, les pratiques de financement, les capacités, les partenariats, les arrangements opérationnels et la gouvernance.

82. *Fonctions.* On se rend actuellement compte qu'il est nécessaire de concevoir une stratégie générale de redéfinition à l'échelle du système du rôle des fonds, programmes et organismes des Nations Unies pour mieux harmoniser leurs fonctions avec la situation mondiale, les nouveaux défis et les interdépendances. Dans le cadre de cette redéfinition stratégique, il faudrait tirer parti des forces des organismes pris individuellement, tout en réduisant la multiplicité d'organismes et en renforçant les synergies et la cohérence.

83. *Financement.* Pour améliorer le financement aux fins du développement, il faudra examiner en profondeur le financement des activités opérationnelles de développement, y compris les incitations qu'il fournit aux organismes des Nations Unies. À ce titre, il faudra procéder à un réajustement complet des flux de ressources destinés au système des Nations Unies pour le développement et notamment définir les fonctions des diverses entités, équilibrer le financement de base et les autres ressources, augmenter la prévisibilité du financement et assurer un partage plus équitable des charges entre pays donateurs.

84. *Capacités.* Il importe que le système des Nations Unies soit davantage en mesure d'aider les États Membres à relever les défis de la mondialisation. Cette tâche devrait être réalisée dans le contexte plus général de l'établissement de nouvelles priorités stratégiques concernant les défis de développement à l'Organisation des Nations Unies. Elle devrait également tenir compte de l'évolution des besoins des organismes publics des pays faisant l'objet d'un programme, dont certains peuvent nécessiter des formes diverses d'assistance en matière de renforcement des capacités.

85. *Partenariats.* Pour relever de manière cohérente les défis complexes actuels et futurs de la mondialisation, il faudra concevoir des perspectives communes et faire preuve d'une volonté et d'efforts collectifs et concertés associant tous les intervenants. Grâce aux partenariats, l'Organisation des Nations Unies est devenue de plus en plus novatrice, faisant appel aux compétences et aux ressources de la société civile et du secteur privé afin d'atteindre les objectifs de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, réunie avec la pleine participation de la société civile, a renouvelé son engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental. Elle a également constaté que le système des Nations Unies doit trouver des modalités innovantes pour nouer officiellement de nouveaux partenariats avec le secteur privé, les acteurs de la société civile, les fondations et les organisations régionales.

86. *Arrangements opérationnels.* Pour répondre aux demandes de la mondialisation, le repositionnement stratégique nécessitera d'exploiter les complémentarités et de renforcer les synergies entre organismes du système des Nations Unies pour le développement, grâce à l'utilisation stratégique des équipes spéciales interinstitutions et autres options pertinentes, telles que l'intégration approfondie. Le système devrait également concevoir des formules organisationnelles plus souples pour consacrer une masse critique de compétences et de ressources aux questions prioritaires.

87. *Gouvernance.* L'actuel système de gouvernance des activités opérationnelles de développement des Nations Unies doit relever trois grands défis. Premièrement, le processus décisionnel qui régit les activités opérationnelles est vertical; cette

configuration signifie qu'il est difficile d'assurer l'intégration et la cohérence de l'exécution des programmes. La structure verticale se prête mal par ailleurs à l'intégration des trois dimensions du développement durable. Deuxièmement, les dispositifs de gouvernance ne reflètent pas les réalités d'aujourd'hui, à savoir l'importance grandissante des nouveaux acteurs et groupes de pays. Il faudrait aussi se demander comment le besoin croissant de partenariats pourrait être intégré dans les structures de gouvernance des fonds, programmes et institutions. Troisièmement, on note un décalage de plus en plus net entre les décisions adoptées au niveau mondial et les initiatives engagées sur le terrain. Personne ou presque ne conteste que le système des Nations Unies pour le développement a besoin de mécanismes de responsabilisation et de suivi efficaces pour que les décisions soient appliquées dans leur teneur et leur esprit. Les actuels débats sur le cadre de développement pour l'après-2015, qui privilégient l'élimination de la pauvreté et le développement durable, offrent d'excellentes possibilités en la matière.

VI. Conclusions

88. Gérer la mondialisation :

a) Le défi fondamental du programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 est que la mondialisation, facilitée par un système multilatéral inclusif, bénéficie à tout un chacun. Compte tenu de l'extrême interdépendance des possibilités, défis et risques de la mondialisation, une approche multilatérale bien coordonnée et efficace est nécessaire pour gérer ce phénomène;

b) Les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire restent pleinement adaptés à la gestion de la mondialisation. Ils vont de la solidarité et la non-ingérence au principe des responsabilités et capacités communes mais différenciées, au droit au développement et à une plus grande justice distributive;

c) La gestion de la mondialisation doit prendre en compte efficacement et systématiquement les besoins spécifiques des pays et des peuples les plus vulnérables et faire en sorte qu'ils demeurent au centre du cadre de développement mondial;

d) La gestion de la mondialisation doit être essentiellement caractérisée par un contrôle efficace et le respect du principe de responsabilité. Pour que les engagements soient honorés, divers types de responsabilisation doivent entrer en jeu. Les systèmes statistiques et autres doivent être renforcés pour étayer le contrôle et établir des données de référence solides;

e) L'importance de la collecte de données fiables s'accroît, compte tenu de la complexité accrue du processus de contrôle. Les activités de contrôle et de responsabilisation doivent faire fond sur des données d'excellente qualité, qui devraient être rendues publiques, de même que des renseignements généraux et inclusifs;

f) Il importe que les avantages de la mondialisation soient répartis plus largement et avec plus d'égalité. Parce que les inégalités se sont perpétuées, dans les pays et entre pays, il n'est pas possible d'enregistrer les progrès nécessaires pour relever les défis actuels et futurs;

g) La pauvreté demeure un défi essentiel. La facilitation d'une croissance économique inclusive et la lutte contre le chômage mondial par la création d'emplois décents sont des aspects essentiels de l'élimination de la pauvreté;

h) La mondialisation devrait bénéficier aux pays qui sortent d'un conflit ou en sont victimes. La paix, la sécurité et les droits de l'homme sont critiques pour le développement et en constituent un élément majeur. Le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont mutuellement liés et se renforcent mutuellement;

i) Les engagements mondiaux doivent se concrétiser par des engagements nationaux, associés de cibles spécifiques à la réalisation desquelles tous les partenaires peuvent s'engager, dans le cadre de processus participatifs inclusifs. Il convient de promouvoir la maîtrise des projets par les pays et d'harmoniser le financement du développement avec les priorités nationales. Il conviendrait de dialoguer avec toutes les parties prenantes en matière de développement pour que les activités soient conformes aux stratégies nationales de développement;

j) Le respect du principe de responsabilité devrait viser à obtenir des résultats à l'intention de la population au niveau des pays. Dans le même temps, il devrait faire partie intégrante d'un cadre mondial de responsabilisation. Pour que la responsabilisation soit efficace, elle doit être adaptée aux besoins nationaux;

k) L'emploi accru des techniques de l'information et des communications et des médias sociaux peut favoriser le partage des connaissances et des informations, le contrôle et le respect du principe de responsabilité. Pour combler la fracture numérique, il faudra progresser davantage et renforcer les efforts;

l) Des responsabilités multiples doivent être définies dans tous les secteurs et parmi les intervenants et les partenariats à tous les niveaux. Des partenariats véritables devraient être constitués sur la base d'une vision commune, de la transparence et de la responsabilisation;

m) Les améliorations du bien-être des populations ne devraient pas être fondées sur des modes non viables de production, de consommation ou d'emploi des ressources, qui sapent les progrès en matière de développement;

n) Les biens publics mondiaux constituent le fondement de l'interdépendance mais la mondialisation est de plus en plus un facteur de dégradation de l'environnement. Cette tendance devrait être inversée de sorte que la mondialisation soit un autre moyen de gérer les biens publics.

89. Un partenariat mondial revivifié est nécessaire pour relever les défis de la mondialisation :

a) Il est essentiel de revivifier le partenariat mondial pour le développement pour relever les défis de la mondialisation. Le partenariat doit renforcer la cohérence des politiques de développement visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, dans un contexte d'évolution rapide due à la mondialisation;

b) On constate une demande de participation accrue du secteur privé à la propagation des avantages de la mondialisation et de responsabilisation de ce secteur. Un code de conduite relatif au rôle du secteur privé serait nécessaire, de même qu'un contrôle plus rigoureux de la responsabilité sociale des entreprises;

c) Les fondations philanthropiques, qui sont aptes à innover et à prendre des risques, font preuve de davantage de souplesse et sont plus orientées vers les résultats, complètent et renforcent les efforts de développement. De nombreuses fondations souhaitent vivement tenir un dialogue permanent pour faire mieux comprendre leur force et la nature de leur rôle éventuel;

d) Un partenariat mondial revivifié aux fins du développement devrait faire en sorte que les stratégies et programmes de coopération aux fins du développement soient assez souples pour s'adapter à l'évolution de la situation en général et aux changements dans la conjoncture de développement des pays partenaires;

e) La communauté internationale ne conçoit plus le partenariat mondial sous son angle traditionnel Nord-Sud. Un partenariat mondial revivifié doit être un partenariat universel et véritable entre partenaires égaux, tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées. Il doit être fondé sur les principes de la solidarité, de l'égalité, de la maîtrise par les pays et de l'autodétermination, du respect mutuel et de la responsabilité mondiale;

f) Un partenariat mondial revivifié pour le développement doit mobiliser tous les partenaires et susciter la volonté politique nécessaire pour appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le principe de l'universalité implique que tous les intervenants soient pleinement responsables, en fonction de leurs capacités.

90. Les incidences quant au rôle de l'Organisation des Nations Unies sont les suivantes :

a) Il importe de renforcer le multilatéralisme plutôt que de l'édulcorer. Une volonté et des orientations politiques fermes à tous les niveaux sont indispensables pour la coordination multilatérale et la gestion efficace de la mondialisation;

b) L'actuel cadre institutionnel mondial pour le développement doit mieux s'adapter à l'évolution mondiale rapide et permettre des interventions unifiées et pluridimensionnelles pour mieux faire face à la mondialisation et la gérer. Les structures institutionnelles internationales devront également évoluer et s'adapter plus rapidement aux changements rapides de la mondialisation et de l'interdépendance;

c) Pour que l'Organisation soit plus efficace et mieux adaptée à la nouvelle conjoncture du développement, un repositionnement stratégique à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement est nécessaire. À ce titre, il faudra repenser, modifier et renforcer les domaines tels que les fonctions, le financement, les capacités, les partenariats, les arrangements opérationnels et la gouvernance. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies peut constituer le cadre stratégique d'une telle réflexion;

d) Le succès d'un programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 dépendra de sa mise en œuvre effective. L'Organisation des Nations Unies sait bien comment associer les divers éléments du contrôle et de la responsabilisation en matière de coopération internationale pour le développement. Il conviendrait de continuer à concevoir et à appliquer un système cohérent dans le cadre du Conseil économique et social pour examiner les progrès réalisés par les différents partenaires en ce qui concerne la réalisation des engagements pris au titre du

programme de développement pour l'après-2015. Des mécanismes d'examen mutuel sont une possibilité de concrétiser la responsabilisation mutuelle;

e) Le dialogue mondial sur la mondialisation et l'interdépendance doit se tenir dans une instance mondiale où toutes les voix peuvent se faire entendre. L'Organisation des Nations Unies devrait demeurer le centre d'échanges sincères et inclusifs sur la mondialisation et l'interdépendance. Elle devrait également promouvoir la responsabilisation mondiale pour l'après-2015 en contrôlant la mise en œuvre d'un programme de développement universel et du partenariat mondial revivifié pour le développement.
